



COMMUNE DE LE LARDIN SAINT-LAZARE

Département de Dordogne

Arrondissement de Sarlat-la-Canéda
Canton du Haut-Périgord Noir

Séance du 16 janvier 2017 à 19 heures

**Nombre de
Conseillers :**

En exercice : 19

Votants : 17

Présents : 16

L'an deux mil dix-sept, le 19 décembre, à dix-neuf heures, le Conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Laurent DELAGE, Maire.

Date de convocation : 09 janvier 2016

Affiché le 23 janvier 2017

Membres présents : Monsieur Laurent DELAGE, Madame Liliane ANDRE, Monsieur Jean-Claude BERNATEAU, Madame Marie-José DELAS, Monsieur Olivier ROUZIER, Monsieur Gilles DELSOL, Monsieur Christian AUBRY, Monsieur Philippe BAUDOIN, Madame Isabelle COMBESCOT, Madame Sabine COUDER, Monsieur Sébastien AYMARD, Madame Jenny COULON, Madame Marie-Jane DELAGE, Monsieur Pierre AUGUSTE, Monsieur Patrick PASSERIEUX, Madame Catherine SAURET.

Absents excusés ayant donné mandat de vote : Madame CAZORLA Ludivine (procuration à Monsieur DELSOL Gilles)

Absents excusés :

Absents : Madame VEZINE Alexandra, Monsieur LAUSEILLE Thomas.

Secrétaire de séance : Madame Marie-Josée DELAS

ORDRE DU JOUR :

FINANCES

1 - 2017 Ouverture des crédits en investissement à hauteur de 25% de ceux ouverts en 2016

SUBVENTIONS

2 – 2016 Demande de subvention DETR 2017 pour maison médicale. Taux à demander : 40 %

3 – 2017 Demande de subvention auprès du Département pour la maison médicale, dans le cadre des nouvelles politiques contractuelles 2016 – 2020. Taux à demander : 25%

4 – 2017 Demande de participation au voyage d'un élève du Lardin Saint Lazare

Proposition de rajout d'un point à l'ordre du jour : décision modificative. Adopté à l'unanimité.

Délibération n° 01 – 2017

Objet : budget principal 2017 – BUDGET PRINCIPAL - autorisation d'ouverture de crédits en investissement

Vu l'article L 1612.1 du Code général des collectivités territoriales ;

Jusqu'à l'obtention du budget, Monsieur le Maire peut, sur autorisation du Conseil Municipal, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts en investissement au budget de l'exercice précédent (non compris les crédits afférents au remboursement de la dette).

Après avoir entendu cet exposé, et après en avoir délibéré, Le Conseil municipal :

- **Accepte** l'ouverture du quart des crédits ouverts en investissement au budget principal de l'exercice précédent pour l'exercice 2017 ;
- **Vote** : pour : 17
 Contre : 0
 Abstention : 0
- Constate que la présente délibération a été approuvée à l'unanimité.

Délibération n° 02 -2017 -

Objet de la délibération : budget principal : décision modificative n° 1 – 2016

Vu l'article L 1612-11 du Code Général des collectivités territoriale ;

Dans le cadre de l'exécution budgétaire de l'exercice en cours, il est apparu nécessaire de procéder à des ajustements de crédits entre les différents chapitres du budget principal.

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire de virer 10 000 € du compte 022 – dépenses imprévues au compte 73925 – fonds de péréquation des ressources intercommunales.

Après avoir entendu cet exposé, et après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal,

- **Approuve la décision modificative n° 1- 2016 –budget principal- annexée à la présente délibération**
- **Vote** : Pour : 17
 Contre : 0
 Abstention : 0

Constate que la présente délibération a été approuvée à l'unanimité.

Délibération n° 03 – 2017

Objet : subvention DETR aménagement d'une maison médicale dans l'ancienne gendarmerie

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le projet d'aménagement d'une maison médicale dans l'ancienne gendarmerie, projet estimé à 500 000 € HT.

Le financement de la DETR applicable à la catégorie de cet équipement est compris entre 20 et 40 %.

Monsieur le Maire propose de demander 40 % sur le montant subventionnable total de 500 000 € HT de travaux.

**Après avoir entendu cet exposé, et après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,**

- **Autorise** Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention pour l'aménagement d'une maison médicale dans l'ancienne gendarmerie au titre de la DETR pour l'exercice 2017 ;
 - **Autorise** Monsieur le Maire à demander un financement à hauteur de 40 % du montant total des travaux (500 000 € HT)
 - **Approuve** les modalités du projet ;
 - **Indique** que les crédits nécessaires au règlement de cette dépense seront prévus au budget primitif 2017, en section d'investissement ;
 - **Autorise** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des pièces utiles à la réalisation de l'opération.
- **Vote :** Pour : 17
 Contre : 0
 Abstention : 0
- **Constate** que la présente délibération a été approuvée à l'unanimité.

Délibération n° 04 – 2017

Objet : aménagement d'une maison médicale dans l'ancienne gendarmerie – demande de subvention dans le cadre des nouvelles politiques contractuelles 2016-2020

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le projet d'aménagement d'une maison médicale dans l'ancienne gendarmerie, projet estimé à 500 000 € HT.

Ce projet fait partie des axes prioritaires défini par les nouvelles politiques contractuelles du Département et est susceptible de faire l'objet d'une subvention à hauteur de 25 %.

Monsieur le Maire propose de demander 25 % sur le montant subventionnable total de 500 000 € HT de travaux.

**Après avoir entendu cet exposé, et après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,**

- **Autorise** Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention à hauteur de 25 % pour l'aménagement d'une maison médicale dans l'ancienne gendarmerie au titre des nouvelle politiques contractuelles 2016-2020 du département pour l'exercice 2017 ;

- **Approuve** le dossier technique et le coût de l'opération ;
- **Fixe le plan de financement comme suit :**
 - Subvention du Département 25 % 125 000 €
 - Subvention DETR 200 000 €
 - Autofinancement 175 000 €

=====

Total500 000 €

- **Indique** que les crédits nécessaires au règlement de cette dépense seront prévus au budget primitif 2017, en section d'investissement ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des pièces utiles à la réalisation de l'opération.

- **Vote :** Pour : 17
Contre : 0
Abstention : 0
- **Constate** que la présente délibération a été approuvée à l'unanimité.

Délibération n° 05 – 2017

Objet : demande de subvention exceptionnelle pour un voyage scolaire

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'un élève originaire du Lardin Saint Lazare a participé à un voyage scolaire par son lycée St Exupéry de Terrasson.

Il s'agit d'un voyage linguistique à destination de l'Allemagne dans la Ville de Bierstadt qui s'est déroulé du 05 au 11 décembre 2016.

Il est proposé d'attribuer 50 € pour cet élève.

Après avoir entendu cet exposé, et après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal,

- **Accepte** d'attribuer une subvention exceptionnelle pour aider au financement du voyage visé ci-dessus, à hauteur de 50 euros pour cet élève ;
 - **Accepte** que cette dépense soit imputée à l'article 6574, en dépenses de fonctionnement.
- **Vote :** Pour : 17
Contre : 0
Abstention : 0
 - **Constate** que la présente délibération a été approuvée à l'unanimité.

Séance levée à 19 heures 45